

# Programme

## « Développer le Vélotourisme »



Développer le  
vélotourisme



## Développer le vélotourisme

**Hisser la France au rang de première destination mondiale du tourisme à vélo.**

- Renforcer l'attractivité des territoires**
- Soutenir la montée en qualité des offres et services déployés**

**Enveloppe budgétaire : près de 6,5M€**

**Financement limité dans le temps**



## 2 axes d'intervention

Aide à l'investissement

Financement d'études

↳ Déploiement stationnements vélo  
et services dédiés

### Volet 1 – Soutenir le référencement auprès de la marque Accueil Vélo

**Cibles :**

office de tourisme – sites touristiques  
fluviales - restaurant hébergement touristique  
classé  
Collectivités Territoriales



### Volet 2 – Implanter des aires de services

**Cibles :**

Collectivités Territoriales  
haltes fluviales

**Périmètre :**

SNV/ SRV / SDV

**Périmètre :**

SNV/ SRV / SDV / boucles locales

### Volet 3 – Réalisation d'étude

**Cibles :**

Structure chef de file ou structure représentant un  
comité d'itinéraire  
collectivité territoriale

**3 thématiques :**

Accélérer la réalisation des tronçons identifiés au schéma  
national / régional

Améliorer la mise en sécurité des itinéraires existants

Renforcer l'attractivité des véloroutes existantes

**Périmètre :**

Itinéraires inscrits au Schéma National  
Itinéraires inscrits au schéma régional



### Cibles

4 référentiels de la marque Accueil Vélo©

Office de tourisme  
Site de visite / Halte fluviale  
Hébergement touristique Restaurant

Collectivité territoriale

### Critères d'éligibilité

Le site doit se situer à moins de 5km d'un itinéraire cyclable inscrit à un schéma

**Prérequis pour les hébergements touristiques :** L'établissement doit être référencé selon les normes nationales propres à chaque catégorie

**Prérequis pour les sites touristiques :** Être doté d'un accueil physique/Être ouvert au minimum 45 jours en juillet et août

**Prérequis pour les restaurateurs :** La période d'ouverture doit être égale ou supérieure à 8 mois dans l'année

Il est attendu l'implantation de **5 stationnements vélo au minimum**

**Les sites et établissements déjà référencés auprès de la marque Accueil Vélo**

peuvent solliciter une demande de subvention pour :

**Améliorer leur capacité d'accueil**

**Renforcer les services proposés**



Volet 1 - Aide investissement		
Aménagements éligibles	Prise en charge Max.*	Plafond
Arceau	55% du montant HTR max	150€ d'aide par emplacement
Abri vélo	55% du montant HTR max	1 400€ d'aide par emplacement
Abri vélo équipé de modules photovoltaïques	55% du montant HTR max	1 800€ d'aide par emplacement
Consigne à bagages	55% du montant HTR max	350€ d'aide par casier
Borne de recharge VAE	55% du montant HTR max	850€ d'aide par unité
Stationnement sécurisé Box individuelle ou Box collective	55% du montant HTR max	350€ d'aide par emplacement
Forfait raccordement électrique ou pose de prise dans un équipement si valorisation recharge VAE	55% du montant HTR max	1 300€ d'aide par demande
Borne de gonflage	55% du montant HTR max	850 € d'aide par unité
Borne de réparation	55% du montant HTR max	650 € d'aide par unité
Borne multifonction service de gonflage et de réparation 2 en 1	55% du montant HTR max	1 050 € d'aide par unité



### Cibles

#### Halte fluviale - Collectivité territoriale

Itinéraires concernés :  
Inscrits au schéma national ou régional ou  
départemental

### Critères d'éligibilité

L'aire de services devra être visible depuis l'itinéraire ou **située à moins de 200m** avec une signalétique

Il est attendu une répartition homogène des aires de services le long des itinéraires :  
**au plus tous les 30 km.**

Les équipements additionnels pourront bénéficier d'un financement s'ils viennent compléter une aire dotée des **4 équipements obligatoires**

#### Equipements obligatoires

- Table de pique-nique
- Stationnement vélo
- Point d'eau potable
- Sanitaires

#### Equipements complémentaires

Bornes de gonflage, bornes d'autoréparation, Consignes sécurisées, Panneaux directionnel, RIS, Ombrière pour table de pique-nique, Végétalisation

#### Travaux annexes

- Terrassement
- Raccordement réseau électrique
- Raccordement réseau d'eau



### Volet 2 - Aide investissement

Aménagements éligibles	Prise en charge max. *	Plafond
<b>Aire de services complète</b> = 4 équipements financés + végétalisation	55% du montant HTR max	48 500€ d'aide par aire
<b>Aire de services partielle</b> = 3 équipements financés au maximum	55% du montant HTR max	
Table de pique-nique	55% du montant HTR max	250€ d'aide par unité
Point d'eau	55% du montant HTR max	1 900€ d'aide par unité
<b>Sanitaire</b>		
Toilette sèche (à compostage externe, déshydratation ou à lombricompostage),	55% du montant HTR max	45 000€ d'aide par unité
Toilette classique	55% du montant HTR max	Plafond de 35 000€ d'aide par unité
<b>Stationnement</b>		
Arceau	55% du montant HTR max	150€ d'aide par emplacement
Stationnement sécurisé Box individuelle ou Box collective	55% du montant HTR max	350€ d'aide par emplacement
Borne de recharge VAE	55% du montant HTR max	850€ d'aide par unité



<b>Equipements supplémentaires préconisés / Non obligatoire</b>		
Borne de gonflage	55% du montant HTR max	850 € d'aide par unité
Borne de réparation	55% du montant HTR max	650 € d'aide par unité
Borne multifonction	55% du montant HTR max	1 050 € d'aide par unité
Consigne à bagages	55% du montant HTR max	350€ d'aide par casier de rangement
Ombrière pour table de pique-nique	55% du montant HTR max	1 050€ par unité
Jalonnement de l'aire de services si à plus de 200 m de l'itinéraire ou d'un des équipements éloignés	55% du montant HTR max	650€ d'aide par unité
Signalétique touristique - RIS	55% du montant HTR max	1 200€ d'aide par unité
Végétalisation	55% du montant HTR max	3 500€ d'aide par aire
<b>Travaux Annexes</b>		
Travaux de génie civil	55% du montant HTR max	3 000€ d'aide par aire
Travaux de raccordement réseau d'eau	55% du montant HTR max	2 000€ d'aide par aire
Travaux de raccordement réseau électrique	55% du montant HTR max	2 000€ d'aide par aire



### Cibles

**Halte fluviale - Collectivité territoriale**

**Itinéraires concernés :  
Inscrits au schéma national ou régional**

### Type d'études

**Accélérer la réalisation de tronçons** : étude de faisabilité, d'avant-projet, d'impact

**Améliorer la mise en sécurité des itinéraires** : rapport de préconisation d'infrastructure et de modification des voiries, étude de proposition ou amélioration de jalonnement, évaluation, gestion et prise en compte des aléas climatiques

**Renforcer l'attractivité des véloroutes** : état des lieux des services et équipements, audit de qualité ou certification, stratégie marketing, plan de communication, étude d'opportunité de services, état des lieux et préconisations sur l'intermodalité

**Liste non exhaustive. Il est fortement conseillé de contacter l'Ademe en amont d'un dépôt de dossier de l'étude :  
[velotourisme@ademe.fr](mailto:velotourisme@ademe.fr)**



### Volet 3 - Financement d'études

Types d'études	Prise en charge max.*	Plafond
Améliorer la mise en sécurité des voies existantes	70% du montant HTR max	35 000€ d'aide
Renforcer l'attractivité des véloroutes existantes	70% du montant HTR max	35 000€ d'aide
Accélérer la réalisation des tronçons identifiés au schéma national ou régional	70% du montant HTR max	35 000€ d'aide



1. Vérifier votre éligibilité sur [developper-velotourisme.ademe.fr](https://developper-velotourisme.ademe.fr)
2. Faire établir des devis pour l'ensemble des équipements à valoriser au sein de votre demande d'aide.
3. Se connecter sur [developper-velotourisme.ademe.fr](https://developper-velotourisme.ademe.fr) pour définir le montant de l'aide mobilisable.

Saisir les quantités et montant HT des équipements à financer  
Télécharger le fichier CSV, pièce justificative attendue

4. Rédiger et déposer sa demande d'aide sur la plateforme <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/developper-velotourisme>

Justificatifs à joindre :

Devis par équipement

RIB

Fichier CSV à télécharger sur [developper-velotourisme.ademe.fr](https://developper-velotourisme.ademe.fr) suite à l'étape 3

Attestation RGPD

**[Pour tout renseignement : vélotourisme@ademe.fr](mailto:velotourisme@ademe.fr)**

